

PONTIGNAC Sarl
152, rue Henri MAURICE
59494 AUBRY-DU-HAINAUT
Tél : 03 27 46 90 15
Fax : 03 27 46 43 85

ACCUEIL D'UN EMPLOYÉ INTÉRIMAIRE

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION

CHANTIER DE RECONNAISSANCE PAR SONDAGES

Je soussigné, Poteau Florian, m'engage à respecter les consignes de sécurité ci-après ainsi que toute consigne de sécurité complémentaire qui me sera donnée par le chef sondeur en fonction des phases particulières de travail.

Aubry-du-Hainaut, le 16/02/2026

Lu et approuvé
Le chef sondeur

Lu et approuvé


Lu et approuvé
L'employé intérimaire



1 - MESURES DE SECURITE

1-1 - Installation du forage

Opération	Risques prévisibles	Moyens de prévention
Contrôle de l'équipement de la machine	• arrêt d'urgence • rupture du flexible, • chute de tiges • accrochage ou projection d'outils (erreur de commande du sens de rotation).	• à chaque prise de poste, vérifier le bon fonctionnement des arrêts d'urgence • vérifier la fixation des flexibles, des colliers, • vérifier le bon état du câble de treuil et des fixations du crochet et de son cliquet de sécurité • s'assurer que la rotation se fait dans le sens correspondant à la position de la manette (dans le cas contraire, faire procéder à l'inversion par un mécanicien qualifié), • s'assurer de l'existence effective d'un point mort entre les deux sens de rotation.
Déplacements	• heurts avec le personnel, • renversements, • heurts avec les poteaux ou des câbles aériens.	• éloigner le personnel, • mettre la flèche en position transport interdiction de glisser les calages sous la chenille, • s'assurer de l'assise des vérins de stabilisation. • reconnaître de cheminement et être vigilant lors des déplacements de la foreuse.
Mise en place de l'outil de forage	• déséquilibre de la flèche, • heurts et coincements.	• verrouillage de la flèche, • aménagement de la circulation du personnel, • ne pas stationner dans les zones d'évolution de matériels.

1-2 - FORAGE

Opérations	Risques prévisibles	Moyens de prévention
Amorce de perforation	• perforation d'obstacles.	• demander le plan des réseaux, s'assurer de l'absence d'obstacles avant d'entreprendre l'amorce de la perforation.
Mise en place des tiges ou tarière	• heurts et coincements, • chutes des tiges. • écrasement.	• maintenir l'aire d'évolution du matériel dégagée, • tiges placées sur des tréteaux ou autre calage stable à hauteur suffisante près de la machine, • vissage et dévissage des tiges à l'aide de clés spéciales, • vérification du câble et du crochet de manoeuvre, • veiller à la bonne coordination de mouvements entre les opérateurs et aides, • respect du sens de rotation, • éviter graisse perdue sur le sol ou sur le châssis de la machine. • port de gants, • port des chaussures ou bottes de sécurité,

Perforation	• déséquilibre de la machine renversement • accrochage et entraînement par la tige ou la tarière • nuisances sonores • poussières • glissades autour de la centrale à boue et à l'évacuation des déblais	• surveillance constante et impérative de la bonne assise au sol de la machine et de l'orientation correcte de la glissière. • accès interdit à toute personne étrangère, • le chef sondeur doit toujours voir la tête de rotation, l'ouverture du forage et l'outil présenté par l'aide sondeur, • les bagues et vêtements amples sont interdits, • dès que l'opérateur actionne la rotation toute intervention manuelle sur l'outil ou la tarière (guidage, nettoyage, mesure, échantillonnage,...) est strictement interdite, • l'évacuation des déblais à l'orifice du forage n'est autorisée qu'avec une pelle. • distribution de protections individuelles si > 85 dBA, • port de masques individuels. • prévoir rigoles d'évacuation et plate-forme de travail.
Essais pressiométriques	• utilisation d'un réservoir sous pression	• vérification des raccords et de l'étanchéité de la bouteille d'azote.

2 - REGLES GENERALES DE SECURITE

2-1 - Protections individuelles

Les protections individuelles suivantes sont fournies au personnel :

- chaussures ou bottes de sécurité,
- casque de sécurité,
- vêtement de travail,
- vêtement de pluie,
- gants.

Il est rappelé que le port du casque et des bottes ou chaussures de sécurité est obligatoire. D'autre part, pour le personnel travaillant aux abords immédiats des machines, exposé à plus de 85 dBA, le port du casque avec coquilles ou bouchons est obligatoire.

2-2 - Informations au personnel

Le personnel employé sur le chantier est informé du règlement propre au chantier et des mesures imposées par la sécurité (Décret du 20 mars 1979).



Date de la dernière mise à jour :
Date de création : 14/06/2016
Version n°1

Contexte de la dernière mise à jour :

Intitulé du poste	MANŒUVRE DE CHANTIER
Rattachement hiérarchique	Direction
Rattachement fonctionnel	Le manœuvre de chantier est placé sous l'autorité de la direction, du sondeur ou du foreur, du contremaître et du technicien chargé de mission.
Objectif principal du poste	Le manœuvre de chantier devra aider le foreur ou le sondeur dans ses différentes tâches, son rôle étant de participer au bon déroulement des différents travaux.
Missions générales	Il effectue tous les travaux d'assistance nécessaires au forage ou au sondage.

ACTIVITES

Préparer et conduire le(s) véhicule(s) de chantier
Identifier et manutentionner les matériels et matériaux
Ranger et nettoyer (outils de forage, machine, auxiliaires de sondage/forage)
Assister le sondeur/foreur dans les opérations d'installation ou de repli de chantier
Respecter les consignes (de sécurité, instructions du sondeur/foreur...)

COMPETENCES REQUISES

Cf profil de compétences annexé

SANTE AU TRAVAIL

Risques liés aux conditions de travail : bruit, déplacement à la semaine...
Risques liés aux outils et dispositifs : manutention manuelle de charges lourdes...
Risques particuliers : vibrations transmises aux niveaux des mains, aux bras supérieures et inhalation de poussière.
Risques chimiques/ biologiques: gaz combustion/échappement, oxyde de carbone et fumées de soudage, inhalation de décapants et d'huile minérale : lubrifiant/graisse ou infection à la suite d'une coupure.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE REQUIS POUR LE POSTE DE TRAVAIL

☐ Aucun

☒ Casque	☐ Masque facial	☐ Harnais	☐ Protection auditive
☒ Gants	☒ Chaussure	☒ Vêtement	☐ Masque anti-poussière
☒ Lunettes	☒ Gilet	☐ Tablier de soudure	☐ Appareil respiratoire isolant

☐ Autres, précisez

MANŒUVRE DE CHANTIER – COMPETENCES DETAILLEES

Savoir respecter les consignes et instructions du sondeur/foreur

Aider à la préparation du (des) véhicule(s) de chantier (selon les instructions du sondeur/foreur)

Conduire le(s) véhicule(s) de chantier (en adéquation avec le permis de conduire)

Travaux de manutention en lien avec les travaux de sondage/forage

- Savoir identifier les matériaux¹/matériels² (selon instructions du sondeur/foreur)
- Savoir manipuler les matériaux/matériels (selon instructions du sondeur/foreur)

Charger et ranger les matériaux/matériels (selon instructions du sondeur/foreur) dans le(s) véhicule(s) de chantier,

Nettoyer (selon instructions du sondeur/foreur),

- Nettoyage des outils de sondage/forage (brossage, lavage à l'eau, ...)
- Nettoyage de la zone de travail/chantier
- Nettoyage de la sondeuse/foreuse et véhicules de chantier,
- Nettoyage des auxiliaires de sondage/forage (bacs, pompes, tuyauterie, carotteuse, groupe électrogène ...)

Assister le sondeur/foreur dans les opérations d'installation/repli de chantier (selon instructions du sondeur/foreur)

- Signalisation routière, balisage,
- Déchargement/chargement de la machine de sondage/forage,
- Mise en station/repli de la machine de sondage/forage,
- Sécurisation du chantier (grillage chantier, rubalise, ...)
- Préparation/repli de la zone de travail (plaque d'envol, branchements divers, tréteaux, ...)

Assister le sondeur/foreur dans les opérations de sondage/forage (selon instructions du sondeur/foreur)

- Préparation des mélanges (boues, mortier, ...)
- Approvisionner la machine de sondage/forage (tarières, tiges de forage, tuyauteries, outillage divers, ...)
- Exécuter des tâches simples (ouverture/fermeture de vannes, démarrage/arrêt des petits auxiliaires de forage [pompe, groupe électrogène, ...],

¹ Matériaux (Tubes PVC, gravier, ciment, capot métallique, ...)

² Matériels (tarières, tiges de forage, pompes, groupe électrogène, ...)